

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-10-3

Séance du jeudi 24 mars 2016

APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental 2016,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016 portant sur la Politiques de la Solidarité, de la Famille, de l'Insertion et du Logement,
- VU le Règlement Financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde aux structures figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise le Président à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type, jointe à la présente délibération ;
- accorde aux structures ADEIS, CIAREM, Contact Plus et APPONA figurant dans le tableau joint en annexe 2, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise le Président à signer avec ces structures les avenants afférents à ces subventions, joints à la présente délibération ;
- accorde aux structures ALSA, RESI et URSIEA figurant dans le tableau joint en annexe 3, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, approuve et autorise à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions, jointes à la présente délibération ;

Le montant des subventions s'élève à **3 995 670 €**, soit **3 798 170 €** sur les crédits d'insertion, **80 000 €** au titre de la Politique de la Ville, **50 000 €** au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et **67 500 €** au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 517 024 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 263 866 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement -Ville de Mulhouse)
- 17 280 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue)
- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Politique de la Ville)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité